

Mise en Application du Protocole pour la réouverture de l'Accueil de Loisirs Périscolaire *version adaptée à l'école Peyrouse*

Le protocole du Ministère de l'Éducation Nationale et de de la Jeunesse, prévoit, à compter du 12 mai 2020, la réouverture progressive des accueils collectifs de mineurs.

A compter de cette date, les accueils sans hébergement pourront reprendre leur fonctionnement : *les accueils périscolaires et extrascolaires, les accueils de jeunes ainsi que les activités sans hébergement, les accueils de scoutisme.*

Les activités avec hébergement, moins nombreuses durant cette période, ne pourront pas reprendre jusqu'à nouvel ordre sous réserve d'une évaluation de la situation épidémiologique.



Version du 15 mai 2020

***Applicable à partir du 18 mai
jusqu'au 02 juin 2020.***

Sommaire

1-Cadre Juridique	3
2- Mise en œuvre générale.....	3
2.1 Calendrier de la reprise et publics concernés :	3
2.2 Nombre de mineurs :	3
2.3 Inscriptions :	4
3 – Les Locaux	4
3.1 Lieux d’activités :	4
3.2 Organisation des locaux :	4
3.3 Entretien des locaux :	6
4 – Les Familles	7
4.1 Accueil des Familles :	7
4.2 La prise de température :	7
4.3 Communication avec les Familles :	7
5 – Encadrement	8
5.1 Composition :	8
5.2 Le port du masque :	8
5.3 Posture Générale :	8
5.4 La rentrée des classes :	9
5.5 L’entrée et sortie des classes :	9
6 – Les Accueils Matin - Soir	10
6.1 L’accueil des enfants :	10
6.2 Les temps d’activités informelles (temps libres/temps d’accueil) :	10
6.3 Les temps calmes :	10
7 – Les Activités.....	11
7.1 Considérations générales sur les activités :	11
7.4 Les activités d’expression manuelle, artistique, culturelle :	12
7.5 Les temps calmes :	12
7.6 Les activités physiques :	12
8 – Le temps méridien	13
8.1 Composition des équipes sur le temps méridien :	13
8.2 Le temps méridien :	15
9 - Des Ressources Clefs en Main.....	17
9. 1 Comment éviter de se toucher le visage ?	17
9.2 Le Coronavirus expliqué aux enfants :	17
9.3 Pourquoi se laver les mains régulièrement ?	17
9.4 Garde tes distances :	17
9.5 Des activités pour sensibiliser à l’hygiène :	17
10 - Conduite à tenir lors d’une suspicion ou d’un cas avéré de covid-19 dans un ACM.....	18
11 - Rôle des Préfets de département et des services déconcentrés (DRJSCS, DDCS, DJSCS).....	19

1 - Cadre Juridique

Le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire prévoit la suspension des ACM jusqu'au 11 mai 2020. Il faut donc envisager la reprise des activités de certains accueils et le maintien de la suspension des autres, en s'inscrivant dans les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire définies par décret en cours de modification.

Durée des mesures : du 12 mai 2020 au 2 juin 2020. La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter le cas échéant le cadre d'organisation des activités.

L'interdiction d'ouverture est maintenue jusqu'au 2 juin pour les accueils avec hébergement.

2- Mise en œuvre générale

2.1 Calendrier de la reprise et publics concernés :

Il s'agit d'appliquer, en les adaptant aux ACM, les choix opérés pour les établissements scolaires. Ainsi **l'ouverture du périscolaire**, se fera dans le cadre de la réouverture l'école de Peyrouse à Marguerittes, à savoir, **à compter du lundi 18 mai 2020**.

Les horaires sont modifiés :

- ✓ 7 h 30 – 9 h : Accueil
- ✓ 11 h 20 – 14 h : Le temps méridien
- ✓ 16 h 30 – 18 h 30 : Activités (plus d'étude surveillées)
- ✓ 17 h 30 – 18 h 30 : Accueil

2.2 Nombre de mineurs :

Le nombre total de mineurs accueillis au sein des classes, fixé par l'Education Nationale est de 15 élèves maximum. Celui fixé par la DDCS, sur les temps périscolaires, est de 12 enfants maximum.

Le chiffre réel sera communiqué le jour de la rentrée, soit le lundi 18 mai, à partir du présentiel des élèves scolarisés ci-dessous :

		Lundi 18	Mardi 19	Lundi 25	Mardi 26	Jeudi 28	Vendredi 29
PRIORITAIRES	Avant le jour de rentrée de leur classe, ils sont accueillis lundi 18 et mardi 19 à 8H20. Ensuite ils sont accueillis tous les jours dans leur classe selon l'heure prévue.						
CM2	1 groupe : 13	GROUPE A					
CP	2 groupes : 5 et 5	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE A	GROUPE B		
CPCE1	2 groupes : 6 et 7	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE A	GROUPE B		
CE2CM1	1 groupe de 7	GROUPE A					
CM1CM2	1 groupe de 13	GROUPE A					
CE1	1 groupe de 3	GROUPE A					
CE1CE2	2 groupes de 5 et 3	GROUPE A			GROUPE B		

2.3 Inscriptions :

Les inscriptions sont gérées par la Mairie de Marguerittes, un mail sera envoyé aux familles pour leurs indiquer que le site est ouvert.

Ces inscriptions concerneront uniquement les 18, 19, 25, 26, 28 et 29 mai 2020 dans un premier temps.

3 – Les Locaux

L'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) se déroule au sein de l'école Peyrouse, située avenue de Nîmes à Marguerittes.

Brigitte AGUILA, est la directrice de l'école (temps scolaire) et Laurie FERRAND assure la direction de l'ALP.

Une réunion s'est déroulée le mardi 12 mai 2020, afin de s'assurer de la cohérence des deux protocoles sanitaires mis en place (celui de l'école et celui de l'ALP) et de fixer des règles communes.

3.1 Lieux d'activités :

Les enfants seront reçus au sein l'établissement par leurs enseignants. De ce fait, ils seront regroupés par classe et devront évoluer ensemble pendant le temps périscolaire, afin d'éviter qu'ils se rassemblent avec leurs camarades des autres classes.

Disposition des salles de classes au sein de l'école :

- Les deux classes de CP sont dans une aile indépendante ;
- Au rez-de-chaussée, il y a deux classes : les CE2-CM1 et les CE1-CE2 ;
- A l'étage, il y a trois classes : les CE1, les CM1-CM2 et les CM2.

3.2 Organisation des locaux :

L'école sera divisée en plusieurs secteurs afin de permettre une circulation cohérente en lien avec le protocole de l'Education Nationale et celui de la DDCS du Gard, c'est-à-dire plusieurs entrées et sorties.

Six zones extérieures (voir le plan) dans les cours seront constituées au sein de l'établissement scolaire. Elles seront visualisées par un balisage au sol : des croix, qui permettront de rassembler les enfants par classe avec une distanciation physique et des zones qui éviteront une stagnation des parents ou enfants. Nous rappelons que les parents ne sont pas autorisés à entrer au sein de l'école.

Le marquage au sol sera effectué par les services techniques de la commune. Ces outils visuels seront les mêmes que ce soit pour l'école ou le périscolaire.

Ces mesures permettront d'éviter tous contacts avec les camarades des autres classes.

ZONES DES RENTREES ET SORTIES POUR CHAQUE CLASSE



Pendant les temps périscolaires :

La salle d'activité est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre :

- Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables ;
- Éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
- Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaire (le mobilier neutralisé sera stocké dans les salles non utilisées, ou matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
- Éloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée dans la salle ;
- Les portes pouvant l'être seront maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact ;
- Favoriser la création de zones de jeux permettant l'activité semi-dirigée.

Chaque espace est équipé du matériel nécessaire : *tables et chaises pour chaque enfant, fond de matériel pédagogique, ...* les animateurs organiseront une gestion du matériel, en adéquation avec les mesures sanitaires.

Chaque enfant disposera du petit matériel que les animateurs auront préalablement constitué, afin qu'ils puissent faire l'activité.

L'équipe d'animation mettra en place un affichage pour rappeler les gestes barrières.

3.3 Entretien des locaux :

La ville de Marguerittes, en charge de l'entretien des locaux, respectera strictement les recommandations sanitaires ci-après :

- *le nettoyage approfondi des locaux préalablement à l'ouverture de l'établissement. L'entretien des locaux est effectué en utilisant les procédures et produits habituels, avec des gants de ménage. Il doit cependant être réalisé avec une plus grande fréquence (deux fois par jour) ;*
- *Les objets fréquemment touchés (poignées de portes, surfaces, sanitaires, sols, le cas échéant objets à vocation ludique ou pédagogique ...) doivent être quotidiennement désinfectés avec un produit virucide (produits d'entretien virucide (norme NF EN 14476 ou eau de javel diluée à 0,5 % de chlore actif [1 litre de javel à 2,6 % dans 4 litres d'eau froide]) ;*
- *Des points d'eau en nombre suffisant pour permettre le lavage des mains doivent être prévus à proximité des lieux d'accueil et d'activités ;*
- *La présence de savon en quantité suffisante pour les enfants et de gel hydroalcoolique ou de savon pour les personnels. L'approvisionnement en équipements et produits nécessaires à l'hygiène est une priorité (savon liquide, essuie-mains à usage unique, poubelles à ouverture non manuelle) ;*
- *La salle d'activité devra être équipée en flacons ou distributeurs de solutions hydroalcooliques. Ces dernières seront utilisées par les mineurs sous le contrôle d'un encadrant ;*
- *Le lavage à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes, avec un séchage soigneux, de préférence avec une serviette en papier jetable, doit notamment être réalisé après être allé aux toilettes, avant de manger et après s'être mouché, avoir toussé ou éternué. Il doit être aussi pratiqué lors de l'arrivée ou de la sortie de l'accueil, lors de chaque changement de lieu d'activité, après avoir manipulé des objets potentiellement partagés au moment des temps libres et en entrant et en sortant des salles. En l'absence d'accès immédiat à un point d'eau et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation de solutions hydroalcooliques, sous le contrôle d'un adulte pour les plus jeunes est préconisée.*

Afin d'éviter toutes propagations du virus, les animateurs devront contribuer activement au nettoyage des locaux et être en appui des agents de nettoyage qui auront déjà la charge d'effectuer un nettoyage des locaux de manière approfondie chaque jour.

Il est de leur responsabilité de contribuer au nettoyage sur divers aspects :

- *Le matériel pédagogique : les jouets en accès libre (Jeux de sociétés, livres,) devront être nettoyés à la lingette après chaque utilisation ou au savon, dans une bassine, puis immédiatement séchés avec de l'essuie-tout ;*
- *Les équipements sportifs si utilisés.*

Pour ce faire, les équipes d'animation seront équipées de produits pour désinfecter fourni par la mairie.

Les fenêtres extérieures doivent être ouvertes le plus fréquemment possible pour augmenter la circulation de l'air dans les salles et autres locaux occupés pendant la journée (ex. entre 10 et 15 min le matin avant l'arrivée des mineurs, après l'accueil du matin, après le temps méridien et le soir pendant le nettoyage des locaux).

4 – Les Familles

Le lien aux familles est essentiel et est une condition majeure de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures nécessaires aux maintiens des conditions sanitaires. Ce lien doit se baser sur un respect strict des règles, une communication claire et transparente, l'établissement d'une relation de confiance.

4.1 Accueil des Familles :

Afin que les familles évitent le contact avec les enfants, l'accueil matin et soir des familles se fera à la porte habituelle, mais celle-ci restera ouverte.

La salle d'activité est équipée d'une solution hydroalcoolique pour les adultes.

Pour l'accueil des enfants, les familles ne pourront pas les accompagner pour déposer leurs affaires personnelles. Les enfants récupéreront leurs affaires et se chargeront de les déposer sur les porte-manteaux de la salle d'activités.

Concernant les effets personnels des enfants, nous demanderons aux parents de :

- Fournir une gourde ou bouteille d'eau nominative ;
- Fournir un goûter dans un sac individuel au nom de l'enfant ;
- Faire apparaître le nom de l'enfant sur le cartable.

4.2 La prise de température :

Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne sera pas accepté lors du temps d'accueil du matin.

L'ALP est équipé d'un thermomètre électronique afin de mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès lors qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

4.3 Communication avec les Familles :

Les Familles seront informées :

- des conditions d'ouverture de l'ALP par la commune de Marguerittes ;
- de leur rôle actif dans le respect des gestes barrières (explication à leur enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) ;
- de la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte de l'ALP (température doit être inférieure à 37,8°C) ;
- des moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un enfant ou un personnel, de la procédure applicable lors de la survenue d'un cas, qu'il concerne son enfant ou un autre ;
- des numéros de téléphones utiles pour obtenir des renseignements (Laurie FERRAND et Fanny ROMAGNOSI) ;
- de l'interdiction de pénétrer dans l'enceinte de l'école Peyrouse ;
- des points d'accueil et de sortie des enfants ;

- des horaires à respecter pour éviter les rassemblements lors des temps d'accueil et de sortie, avec un départ échelonné le soir entre 16h30 à 18h30 ;
- de l'organisation du temps de repas.

Aucune distribution de document papier ne sera possible pendant la durée de l'épidémie. La communication sera faite par oral, par mail et sur le tableau d'affichage à l'entrée. Aucun espace de documentation papier ne sera mis en place.

5 – Encadrement

5.1 Composition :

L'équipe de l'ALP sera composée du 18 mai au 02 juin 2020 :

- ✓ Laurie FERRAND (BPJEPS) : *Directrice* ;
- ✓ Fanny ROMAGNOSI (CAP petite enfance) : *Adjointe de pédagogie* ;
- ✓ Lydia MASSON (BAFA) : *Animatrice* ;
- ✓ Fadimatou LATRILLE DEBAT : *Animatrice* ;
- ✓ Annie NAVARRO (BAFA) : *Animatrice* ;
- ✓ Justine CHIAROTTO (BAFA) : *Animatrice – sur les temps d'activités (16h30 – 17h30).*

Les animatrices référentes sont les mêmes qui interviennent habituellement. Elles ont une bonne connaissance du public accueilli.

5.2 Le port du masque :

- Le port du masque est obligatoire pour les animateurs de l'ALP. Ces masques seront fournis (La Mairie de Marguerittes) ;
- Le port du masque n'est pas obligatoire pour les mineurs de l'école élémentaire, sauf lorsqu'un mineur présente des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, il est isolé, muni d'un masque, dans l'attente qu'un de ses parents ou représentant légal vienne le chercher.
- Il appartient aux parents ou représentants légaux de fournir des masques (ou visières) à leurs enfants, s'ils le souhaitent, et si ceux-ci sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.

5.3 Posture Générale :

Afin de garantir les gestes barrières, les personnels travaillant au sein de l'ALP doivent adopter de nouvelles habitudes et postures afin non seulement de se protéger, mais également de protéger les autres, tout en s'efforçant de montrer l'exemple en matière de prévention des risques auprès des enfants et des jeunes qu'ils animent.

- Respecter une distance physique d’au moins 1 mètre entre deux personnes en milieux extérieurs et intérieurs ;
- Se laver les mains autant de fois que les enfants ;
- Garder leurs distances avec toutes les personnes (enfants et adultes), ne pas serrer la main pour saluer, ne pas témoigner de gestes affectifs auprès des enfants comme une embrassade, un « check », un câlin.

5.4 La rentrée des classes :

		Lundi 18	Mardi 19	Lundi 25	Mardi 26	Jeudi 28	Vendredi 29
PRIORITAIRES	Avant le jour de rentrée de leur classe, ils sont accueillis lundi 18 et mardi 19 à 8H20. Ensuite ils sont accueillis tous les jours dans leur classe selon l'heure prévue.						
CM2	1 groupe : 13	GROUPE A					
CP	2 groupes : 5 et 5	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE A	GROUPE B		
CPCE1	2 groupes : 6 et 7	GROUPE A	GROUPE B	GROUPE A	GROUPE B		
CE2CM1	1 groupe de 7		GROUPE A				
CM1CM2	1 groupe de 13		GROUPE A				
CE1	1 groupe de 3			GROUPE A			
CE1CE2	2 groupes de 5 et 3			GROUPE A	GROUPE B		

5.5 L’entrée et sortie des classes :

HEURES DES RENTRES ET SORTIES QUOTIDIENNES POUR CHAQUE CLASSE

CLASSES	MATIN		APRES MIDI		ENTREE et SORTIE PAR
	HEURES (entrée)	HEURES (sortie)	HEURES (entrée)	HEURES (sortie)	
CM2	8H20	11H20	13H20	16H20	GRAND PORTAIL
CPCE1	8H30	11H30	13H30	16H30	PORTILLON
CE1	8H30	11H30	13H30	16H30	GRAND PORTAIL
CE1CE2	8H40	11H40	13H40	16H40	PETIT PORTAIL BCD
CP	8H40	11H40	13H40	16H40	PORTILLON
CM1CM2	8H50	11H50	13H50	16H50	GRAND PORTAIL
CE2CM1	9H	12H	14H	17H	PETIT PORTAIL BCD

6.1 L'accueil des enfants :

Lors de la journée du 18 mai, date de réouverture de l'école et de l'ALP, les enfants doivent bénéficier d'une information pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière et l'hygiène des mains. Les enseignants leurs auront déjà communiqué et mis en place le protocole sanitaire de l'école. L'équipe de l'ALP devra à son tour expliquer le protocole sanitaire de l'ALP, aux enfants, même si celui aura été travaillé et mis en cohérence avec celui de l'école.

Comme dit précédemment, une rencontre entre l'équipe de direction de l'ALP, le Directeur de l'ESCAL et la directrice de l'école, a eu lieu à ce sujet. De ce fait le protocole du Périscolaire est en lien avec le temps Scolaire.

Lors de l'accueil du matin, les animateurs accueilleront les enfants par l'entrée habituelle de 7 h 30 à 9 h. Les parents ne pourront pas entrer dans la salle (dans l'enceinte de l'école). La mise en place de l'accueil se fera dans les normes du protocole.

A partir de 8 h 15, les enfants de la classe de Mme AGUILA et M. PARISSÉ pourront aller dans la cour (zone verte) afin de s'aérer avant de rentrer en classe sans croiser leurs camarades d'école.

6.2 Les temps d'activités informelles (temps libres/temps d'accueil) :

- Si pas de possibilité de délimitation des espaces, échelonner les temps de présence dans des lieux communs en extérieur ;
- Veiller au respect des gestes barrières et des distances de sécurité dans les jeux extérieurs ;
- Proscrire les jeux de contact, de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées ;
- Neutraliser l'utilisation des jeux et installations extérieures avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée ;
- Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation ;
- Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrières et la distanciation physique ;
- Favoriser la création d'espaces de jeux permettant l'activité semi dirigée ;

6.3 Les temps calmes :

Favoriser l'activité dirigée durant ce temps. Voici quelques idées d'animation :

- *Visiter virtuellement un musée*
- *Visionner un film*
- *Raconter une histoire*
- *Mettre en place un débat*
- *Faire une activité de relaxation*
- *Proposer un spectacle de marionnette*

Les animatrices pourront aller dans la 2nd cour afin que les enfants qui rentrent en dernier classe ne croisent pas d'autres enfants.

7 – Les Activités

Les activités seront menées **de 16h30 à 17h30**, les études surveillées sont supprimées jusqu'à nouvel ordre car les enseignants ne peuvent pas prendre des enfants qui ne sont pas dans leur classe.

Au vu de la conjoncture, nous permettrons aux parents de venir chercher leurs enfants de manière échelonnée **entre 16h30 et 18h30**. Ces derniers devront envoyer un SMS (qui fera office de décharge) à l'équipe de direction afin l'informer car il n'y aura pas décharge « papier » à remplir.

7.1 Considérations générales sur les activités :

- Les activités doivent être organisées par petits groupes, de 12 enfants maximums en ne mélangeant pas les classes ;
- Les groupes sont constitués, dans la mesure du possible, pour toute la durée de la période d'accueil, et n'ont pas d'activités communes avec d'autres groupes ;
- Le programme d'activités proposé doit tenir compte de la distanciation physique et des gestes barrières. Doivent être prévues des activités permettant de respecter les règles précitées. Chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles ;
- Lors d'échanges de livres, jouets, crayons etc... le lavage des mains des enfants et la désinfection du matériel sont effectués avant et après l'activité de façon à limiter les risques de contamination ;
- Les activités, y compris celles de plein air, doivent être organisées dans l'enceinte de l'école ou à proximité immédiate ;
- Les activités organisées à l'extérieur de l'enceinte de l'école ne peuvent rassembler plus de 12 personnes, encadrants compris ;
- Les sorties à proximité du lieu de l'école sont autorisées dans les bibliothèques, petits musées, parcs et jardins qui seraient ouverts, sous réserve du respect des restrictions nationales ou locales d'accès à ces équipements. Le groupe en sortie ne peut rassembler plus de 12 personnes, encadrants compris ;
- Dans la mesure du possible, il convient de privilégier le maintien des mineurs dans la même salle d'activité durant la journée de manière à limiter la circulation de ces derniers au sein de l'école ;
- L'organisation d'activités de plein air doit être conçue de façon à ce que le nombre de mineurs présents simultanément dans les espaces utilisés permette le respect de la distanciation nécessaire ;
- Les personnes intervenant ponctuellement au sein des accueils notamment pour la mise en place d'activités culturelles, physiques et sportives peuvent être admises dans le respect des règles de distanciation sociale et des gestes barrière.

7.3 Les activités sportives et de plein air :

- Proscrire les jeux de contacts ;
- Proscrire les jeux de ballons car ils amènent souvent à du contact (balle au prisonnier, foot, passe à dix, etc.). De plus, le protocole scolaire n'autorise pas l'utilisation de ballons, il en est donc de même pour le protocole de l'ALP.
- Proscrire l'utilisation de matériel pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations par l'adulte), ou assurer une désinfection régulière adaptée.

7.4 Les activités d'expression manuelle, artistique, culturelle :

- Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture...) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée ;
- Adapter le fonctionnement des bibliothèques en régulant la manipulation des livres et des jeux par les enfants (n'oubliez pas de mettre le livre en quarantaine pendant 5 jours après utilisation) :
 - *Changer régulièrement ce type de matériel : si un groupe a joué à un jeu de société, le mettre de côté pendant au moins 5 jours. Idem si un enfant a manipulé un livre ;*
 - *Privilégier les lectures par l'animateur pour limiter les manipulations des livres ;*
- Privilégier les découvertes scientifiques et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection des visites de musées virtuels...) ;
- Penser à des jeux d'expressions qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains : *jeux de mimes, devinettes, ...*

7.5 Les temps calmes :

Favoriser l'activité dirigée durant ce temps. Voici quelques idées d'animation :

- *Visiter virtuellement un musée*
- *Visionner un film*
- *Raconter une histoire*
- *Mettre en place un débat*
- *Faire une activité de relaxation*
- *Proposer un spectacle de marionnette*

7.6 Les activités physiques :

- Des activités physiques peuvent être organisées au sein de l'école, dans le respect de la distanciation sociale et des gestes barrières ;
- Ces activités doivent être conformes aux règles édictées par le ministère des sports ;
- Elles sont organisées dans l'enceinte de l'école ou à proximité immédiate de celle-ci ;
- Si elles sont organisées à l'extérieur de l'école, elles ne peuvent pas rassembler plus de 10 personnes, encadrement compris ;
- Les activités physiques prévues à l'article 2 de l'arrêté du 25 avril 2012 portant application de l'article R. 227-13 du code de l'action sociale et des familles sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

8 – Le temps méridien

HEURES DES RENTREES ET SORTIES QUOTIDIENNES POUR CHAQUE CLASSE

CLASSES	MATIN		APRES MIDI		ENTREE et SORTIE PAR
	HEURES (entrée)	HEURES (sortie)	HEURES (entrée)	HEURES (sortie)	
CM2	8H20	11H20	13H20	16H20	GRAND PORTAIL
CPCE1	8H30	11H30	13H30	16H30	PORTILLON
CE1	8H30	11H30	13H30	16H30	GRAND PORTAIL
CE1CE2	8H40	11H40	13H40	16H40	PETIT PORTAIL BCD
CP	8H40	11H40	13H40	16H40	PORTILLON
CM1CM2	8H50	11H50	13H50	16H50	GRAND PORTAIL
CE2CM1	9H	12H	14H	17H	PETIT PORTAIL BCD

8.1 Composition des équipes sur le temps méridien :

L'équipe de l'ALP sera composée comme suit, et affectée à chaque groupe pour **le 18 mai** :

- ✓ Laurie FERRAND (BPJEPS) : *Directrice* ;
- ✓ Fanny ROMAGNOSI (CAP petite enfance) : *Adjointe de direction* ;
- ✓ Lydia MASSON (BAFA) : *Animatrice - référente de la classe de M. ABDELGHEFFAR* ;
- ✓ Fadimatou LATRILLE DEBAT : *Animatrice – référente de la classe de Mme PUITG* ;
- ✓ Annie NAVARRO (BAFA) : *Animatrice - Référente de la classe de Mme VEILLAUX* ;

	Nombres d'enfants	Entrée dans le réfectoire	Sortie du réfectoire	
CM2 M. ABDELGHEFFAR	13	11 h 25	12 h 00	4 ilots
CP – CE1 Mme VEILLAUX	7	11 h 35	12 h 15	2 ilots
CP Mme PUITG	5	11 h 45	12 h 25	2 ilots

Le 19 mai, l'équipe aura en gestion les groupes suivants :

- ✓ Laurie FERRAND (BPJEPS) : *Directrice – référente de la classe de M. ABDELGHEFFAR*
- ✓ Fanny ROMAGNOSI (CAP petite enfance) : *Adjointe de pédagogie – Référente de la classe de Mme VEILLAUX* ;
- ✓ Lydia MASSON (BAFA) : *Animatrice – Référente de la classe de M. PARISSE* ;
- ✓ Fadimatou LATRILLE DEBAT : *Animatrice – référente de la classe de Mme PUITG* ;
- ✓ Annie NAVARRO (BAFA) : *Animatrice – référente de la classe de Mme AGUILA*.

Roulement à la restauration le mardi 19 mai 2020 :

	Nombres d'enfants	Entrée dans le réfectoire	Sortie du réfectoire	
CM2 M. ABDELGHEFFAR	13	11 h 25	11 h 55	4 ilots
CP – CE1 Mme VEILLAUX	6	12 h 05	12 h 35	2 ilots
CP Mme PUITG	5	12 h 10	12 h 40	2 ilots
CE2 – CM1 Mme AGUILA	4	12 h 15	12 h 45	1 ilot
CE2 – CM1 Mme AGUILA	3	13 h 15	13 h 45	1 ilot
CM1 – CM2 M. PARISSÉ	13	13 h 00	13 h 30	4 ilots

L'équipe de l'ALP sera composée comme suit, et affectée de manière permanente à chaque groupe pour **le 25, 26, 28 et 29 mai** :

- ✓ Laurie FERRAND (BPJEPS) : *Directrice – référente de la classe de Mme HREBICEK + M. ABDELGHEFFAR*
- ✓ Fanny ROMAGNOSI (CAP petite enfance) : *Adjointe de direction – Référente de la classe de Mme VEILLAUX ;*
- ✓ Lydia MASSON (BAFA) : *Animatrice – Référente de la classe de Mme FRAYSSE ;*
- ✓ Fadimatou LATRILLE DEBAT : *Animatrice – référente de la classe de Mme PUITG ;*
- ✓ Annie NAVARRO (BAFA) : *Animatrice – référente de la classe de Mme AGUILA et de M. PARISSÉ ;*

Roulement pour la restauration du 25 et 26 mai 2020 :

	Nombres d'enfants	Entrée dans le réfectoire	Sortie du réfectoire	
CM2 M. ABDELGHEFFAR	13	11 h 25	11 h 55	4 ilots
CE1 Mme FRAYSSE	3	11 h 35	12 h 00	1 ilot
CP – CE1 Mme VEILLAUX	6	12 h 05	12 h 35	2 ilots
CP Mme PUITG	5	12 h 10	12 h 40	2 ilots
CE2 – CM1 Mme AGUILA	4	12 h 15	12 h 45	1 ilots
CE1 – CE2 Mme HREBICEK	5 (groupe A)	12 h 35	13 h 05	2 ilots
CE2 – CM1 Mme AGUILA	3	12 h 40	13 h 10	1 ilot
CM1 – CM2 M. PARISSÉ	13	13 h 15	13 h 45	4 ilots

Roulement pour la restauration du 28 et 29 mai 2020 :

	Nombres d'enfants	Entrée dans le réfectoire	Sortie du réfectoire	
CM2 M. ABDELGHEFFAR	13	11 h 25	11 h 55	4 ilots
CE1 Mme FRAYSSE	3	11 h 35	12 h 00	1 ilot
CP – CE1 Mme VEILLAX	6	12 h 05	12 h 35	2 ilots
CP Mme PUITG	5	12 h 10	12 h 40	2 ilots
CE1 – CE2 Mme HREBICEK	3 (groupe B)	12 h 15	12 h 45	1 ilots
CE2 – CM1 Mme AGUILA	7	12 h 40	13 h 10	2 ilots
CM1 – CM2 M. PARISSÉ	13	13 h 15	13 h 45	4 ilots

8.2 Le temps méridien :

L'amplitude horaire du temps méridien se déroulera de 11 h 20 à 14 h, soit 40 min de plus. Afin de réaliser le protocole d'hygiène dans de bonnes conditions, les enfants auront 30 min pour se restaurer.

Une sortie échelonnée des classes permettra une bonne gestion du temps de repas :

- ✓ 11h20 : les enfants de classes de CP sortiront les premiers. Les animatrices référentes les attendront sur la zone bleue, les feront passer aux sanitaires afin qu'ils se lavent les mains et iront manger ;
- ✓ Il y aura une sortie de classe toutes les 10 min (voir le tableau ci-dessus) afin que les enfants ne se croisent pas ;
- ✓ La dernière classe sortira à 12 h.

Les **repas seront échelonnés** car ils seront pris par ordre de sortie des classes (voir tableau 5.5). Les **enfants auront 30 minutes pour manger**. Un marquage au sol par le service technique a été fait devant la porte de restauration afin que les enfants ne puissent pas se croiser et stagner.

Les enfants sortiront par classe de la salle de restauration, en « *file indienne* » *tout en gardant les distanciations*.

Lors des repas la distanciation physique doit être respectée. Pour ce faire, **4 enfants au maximum mangeront sur la même table**. La salle de restauration dispose de 20 places, soit cinq ilots de 4 places, en laissant une chaise vide en face et entre chaque enfant. A l'issue du repas, une animatrice et le personnel de la restauration nettoieront les tables et les chaises avec les produits d'entretiens fournis par la Mairie.

Les ustensiles et les denrées communes ne devront pas circuler entre les tables (pot-à eau, couverts, ...). **Les animatrices serviront l'eau et le pain à chaque enfant, munis d'une pince et de gants.**

En cas d'assistance aux enfants pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque, et se lavent les mains entre chaque contact. Les animatrices seront à table avec les enfants afin de garder du lien et de créer une ambiance chaleureuse.

Le lavage des mains doit être effectué avant et après le repas.

Pour les enfants en PAI, il a été demandé aux parents de fournir un repas froid afin de ne pas utiliser le four à micro-ondes.

9.1 Comment éviter de se toucher le visage ?

Voilà une astuce toute simple : *ayez toujours quelque chose dans la main (mouchoir, balle antistress, ...), cela vous détourne de ces gestes que vous faites sans vous en rendre compte.*
En résumé, voici une vidéo explicative sur les bons gestes pour mettre son masque : réalisée par une équipe du CHU de Nantes : https://www.youtube.com/watch?v=o-_DPOiBA1o

9.2 Le Coronavirus expliqué aux enfants :

- Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://www.youtube.com/watch?v=5iaWe5fLP6g>
- Je ne peux pas aller à l'école à cause du Coronavirus (Documentaire enfants réalisé par la récré des petits loups) : <https://www.youtube.com/watch?v=Mz9p-ROt1HA>
- Animation à l'aide de Playmobils : <https://www.youtube.com/watch?v=yJbXEf9Tmus>
- Le coco quoi ? Petites BD publiées sur l'ESCALe à la maison <https://www.cocovirus.net/francais>

9.3 Pourquoi se laver les mains régulièrement ?

- Ministère des Solidarités et de la Santé : <https://www.youtube.com/watch?v=LXMtIWIHt5Y>
- 1 jour, 1 question propose de répondre chaque jour à une question d'enfant, en une minute et trente secondes. Le commentaire explicatif est toujours drôle, le dessin est léger et espiègle. L'intention est d'aider l'enfant à construire son propre raisonnement : <https://www.youtube.com/watch?v=YR6OPhcKWfg>
- Comptine pour enfant de maternel pour accompagner le lavage des mains, réalisée par le monde des Petits : https://www.youtube.com/watch?v=fQC_oUONbFA
- Comptine pour le lavage des mains <https://youtu.be/mL-gelgvbPs>

9.4 Garde tes distances :

Animation pour enfants avec des Playmobils® : <https://www.youtube.com/watch?v=NMxsBQpziFk>

9.5 Des activités pour sensibiliser à l'hygiène :

Un site à destination des enseignants tout à fait utilisable par l'ensemble des équipes éducatives pour mettre en place des activités de sensibilisation à l'hygiène dans nos accueils de loisirs. Vous trouverez des jeux clés en main et des vidéos pédagogiques sur cette plateforme : <https://e-bug.eu/#France><https://e-bug.eu/%23France>

10 - Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement (bureau de la Direction) et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil (Laurie FERRAND) ;
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher ;
- Une information est aussi faite auprès de l'établissement scolaire fréquenté par le mineur ;
- En cas de cas avéré, une information est faite à l'ensemble des familles ;
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM ;
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne (bureau de la Direction) et à un retour à son domicile ;
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire ;
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires ;
- La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devra être effectuée selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

11 - Rôle des Préfets de département et des services déconcentrés (DRJSCS, DDCS, DJSCS)

Le Préfet peut s'opposer à la tenue des ACM dans les départements à forte circulation du virus et, le cas échéant, dans tous les départements, restreindre leurs accès.

Les déclarations et demandes d'autorisation des ACM sont effectuées selon les procédures prévues par la réglementation. Les déclarations peuvent, de façon dérogatoire, être effectuées jusqu'à deux jours avant l'accueil, contre deux mois en principe.

Les Préfets et leurs services assureront le suivi des accueils réouverts.

Ressources ayant servi à réaliser ce Protocole :

- ✓ **Protocole pour la réouverture des accueils collectifs de mineurs** à compter du 12 mai 2020, édicté par les services du Ministre de l'Education Nationale et de la Jeunesse (version du 07 mai 2020) ;
- ✓ **Protocole Sanitaire Applicable aux ACM et Espaces Educatifs** à compter du 12 mai 2020, rédigé par l'Association Départementale des FRANCAS DU GARD (version du 09 mai 2020) ;
- ✓ **PRATIQUES EDUCATIVES ET DE PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES**, rédigé par l'Association Départementale des FRANCAS DU GARD (version du 09 mai 2020) ;
- ✓ **Protocole de l'école élémentaire Peyrouse**, qui a été établi le mercredi 13 mai 2020.